

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2022/30/08/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AOÛT 2022**

Date de convocation :
01/08/2022

Convocation affichée le :
01/08/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 25
Procuration (s) : 2
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 07/09/2022.....
Certifié exécutoire le 07/09/2022
Publié ou notifié le 07/09/2022
A GOURIN, le 07/09/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le trente août, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h14), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : DUFLEIT Anthony, PERON Matthieu.

Procuration(s) : DUFLEIT Anthony à BOURLÈS Christophe, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h14) à HENRY Catherine, PERON Matthieu à PICARDA Styren.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

1 - Lancement de l'étude de revitalisation - Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le programme « Petites Villes de Demain » doit se concrétiser par la signature d'une convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

Créée par la loi ELAN, l'ORT vise une requalification d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Aussi, ce futur projet de revitalisation s'intégrera dans la future convention cadre ORT.

Le plan de financement de cette étude est le suivant :

Dépenses	HT €	Recettes	HT	%
Etude de revitalisation	72 000	Commune de Gourin	16 000 €	20
		Bien vivre en Bretagne - entre 10% et 50%	14 000 €	20
		Banque des territoires - enveloppe PVD	35 000 €	50
		EPF (établissement public foncier)	7 000 €	10
Total	72 000	Total	72 000 €	100

Après présentation du projet par la cheffe de projet,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la consultation pour l'étude de revitalisation
- ACCEPTE le plan de financement présenté
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tous les documents afférents à cette affaire

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 05 septembre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.